

### **INTERESSEMENT : des résultats en berne !**

Comme nous l'avions annoncé dès 2015 lors de la signature de l'accord triennal par la CFE-CGC et l'UNSA, l'accord a pour effet de donner toujours plus aux très gros salaires qui choisissent à 70% de placer leur intéressement sur le PEE donc avec abondement tout en laissant des miettes aux bas et moyens salaires, qui ne choisissent cette option qu'à 23%. **De plus, les résultats obtenus ne sont pas indexés sur les résultats effectifs de la société.**

Nous avons tout mis en œuvre pour faire entendre raison à la direction et obtenir un accord plus équitable. Les résultats de notre sondage montraient que **75% des salariés étaient favorables à une répartition plus équitable de la prime d'intéressement.**

### **Les résultats 2017**

Salaires Annuel (Brut)	Intéressement (Brut)	Avec abondement PEE (+25%)
25 000 €	<b>1061 €</b>	1326 €
30 000 €	<b>1152 €</b>	1440 €
35 000 €	<b>1243 €</b>	1554 €
40 000 €	<b>1304 €</b>	1630 €
45 000 €	<b>1395 €</b>	1743 €
50 000 €	<b>1486 €</b>	1857 €
55 000 €	<b>1577 €</b>	1971 €
60 000 €	<b>1668 €</b>	2084 €
65 000 €	<b>1758 €</b>	2198 €
70 000 €	<b>1849 €</b>	2312 €
75 000 €	<b>1910 €</b>	2388 €
78 456 €	<b>1971 €</b>	2463 €

### **Et pourtant avec une année 2017 exceptionnelle :**

- Chiffre d'affaire 8,35 milliards de \$ en hausse de 19,7 %
- Résultats net 802 Millions de \$ hausse de 386%
- Cash-flow 338 millions de \$ en 2017 hausse 6.7%

Seuls les actionnaires sont les grands gagnants avec une action qui est passée de 10€ en 2016 à 18€ en 2017. **Ces résultats ne se traduisent pas par un intéressement significatif pour les salariés.**

**Malgré la surcharge d'activité pour les salariés et les bénéfices record enregistrés par l'entreprise, la prime d'intéressement est inférieure de 7% à la prime versée l'an dernier !**

## Négociation du 4 Avril 2018

**LA DIRECTION OUVRE LA VOIE DE LA CONCERTATION ET ENTEND L'APPEL DE LA CFDT, qui dès le mois de mars appelait à une réunion de négociation avec toutes les organisations syndicales afin de corriger les effets pervers de cet accord dont nous ne sommes pas signataires**

**Nous demandons que le travail de TOUS les salariés soit reconnu par le versement d'un intéressement conséquent pour cette année exceptionnelle. Nous avons donc proposé qu'un complément d'intéressement soit proposé pour cette année !**

**Lors de la réunion, la direction propose un complément d'intéressement exceptionnel**

Salaire annuel (Brut)	Prime exceptionnelle
< 45 000 €	<b>800 € (concerne 5 213 salariés)</b>
45 000 € à 58 000 €	<b>500 € (concerne 2 710 salariés)</b>
>= 58 000 €	<b>150 € (concerne 3 335 salariés)</b>

**Ce complément :**

- **Sera versée à TOUS les salariés sans condition de résultats industriels.**
- **Il prend en compte les plus bas salaires, qui sont exclus du plan VIP/PVIP.**
- **Il est réparti forfaitairement et proportionnellement aux tranches de salaires.**

**Cette prime est un complément d'intéressement et donc possibilité de le placer dans le PEE avec la fiscalité avantageuse de l'intéressement. Cependant, ce complément d'intéressement par son caractère exceptionnel ne sera pas abondé.**

**Nous demandons une remise à plat du calcul de l'intéressement pour que l'accord triennal 2019 - 2021 puisse rémunérer à sa juste valeur le travail des salariés en fonction des résultats de l'entreprise et afin de mettre fin à ce système de primes compensatoires.**

La CFDT vous rappelle que, depuis la « Loi Macron », le salarié doit exprimer son choix concernant l'intéressement **sinon, il sera placé par défaut sur le P.E.E.**